



Bilan 2014

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LA MARNE





L'Etat dans la Marne

J'ai été nommé préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, lors du Conseil des ministres du 11 mars 2015. Fidèle à l'esprit de la continuité de l'Etat je vous présente le bilan de l'action des services, pour l'année 2014.

2014 aura été une année forte en plans d'actions, tel le Pacte de Responsabilité et de Solidarité, en réformes, tel le vaste chantier mené dans le cadre de la simplification administrative. Nous ne portons pas seul ces enjeux, la qualité de nos relations et de nos actions avec les collectivités, les associations, les chambres consulaires ou encore les partenaires économiques, contribue à la réussite des actions menées.

Ce bilan de l'activité des services vous prouvera, je l'espère, que l'Etat, outre ses missions régaliennes, est un acteur majeur du développement de notre territoire.

Cette publication me donne l'occasion de saluer le travail de l'ensemble des services de l'Etat qui, dans un cadre interministériel, se veulent toujours plus aux services des citoyens.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bilan.



Jean-François Savy
Préfet de la région Champagne-Ardenne
Préfet de la Marne



L'Etat dans la Marne

Sommaire

1. L'Etat participe à l'économie locale

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement	5
Les dotations attribuées aux collectivités territoriales	6

2. L'Etat fortement engagé dans la simplification administrative

Une expérimentation en faveur des activités économiques	8
La dématérialisation de la gestion de l'activité partielle	9
L'évolution du Système d'Inspection du Travail (S.I.T.)	10
Le déploiement de la téléprocédure Tenet	11
Le déploiement de la dématérialisation dans le secteur public local	12

3. Un Etat depositaire de la sécurité

La prévention de la radicalisation	14
La lutte contre les vols par effraction et les cambriolages	15
Sécurité routière : accidentologie 2014 et perspectives 2015	16
Exercice « violences urbaines »	17
TEKNIVAL	18
Les plans de prévention	19
La police de l'environnement	20
Les établissements scolaires situés sur des sites potentiellement pollués	21
La mesure de la qualité de l'air dans les locaux voisins des pressings	22
Santé publique vétérinaire : de la fourche à la fourchette	23
Des contrôles accentués durant les temps forts de la consommation	24
Chasse : renouvellement du mandat des lieutenants de louveterie	25

4. Un Etat garant de droits et des libertés

La réforme du permis de conduire	27
L'immigration et l'intégration	28
La plateforme départementale des passeports	29
La délivrance des titres : Circulation et Armes	30

5. La mise en œuvre des politiques nationales

Les contrats uniques d'insertion	32
Le soutien aux entreprises en difficulté	33
La nouvelle géographie prioritaire politique de la ville	34
L'opération de rénovation urbaine à Epernay	35
L'accompagnement social des ménages dans le logement	36
Le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH)	37
Les EcoQuartiers	38
Les territoires à énergie positive pour la croissance verte	39
La continuité écologique : libre circulation des poissons dans les rivières	40
L'activité de l'autorité environnementale	41
La réforme des rythmes scolaires	42
La réforme de l'éducation prioritaire	43
Les consultations nationales sur les réformes pédagogique du MEN	44
La pratique sportive pour les jeunes en insertion	45
La démocratisation culturelle	46
L'adaptation du Centre national des arts du cirque	47
La nouvelle annexe de Reims des Archives départementales	48
L'espace culturel « Le Carré blanc » à Tinqueux	48
La PAC en quelques chiffres	49

5. Un Etat garant de la mémoire

Commémoration de la bataille de la Marne	51
en présence du Premier ministre	



L'Etat dans la Marne

1 - L'Etat qui participe à l'économie locale



L'Etat dans la Marne

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat

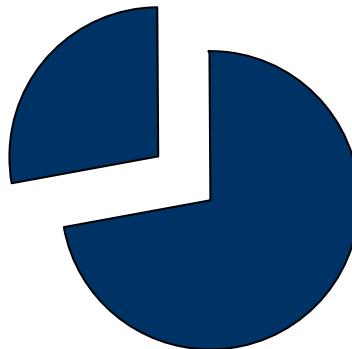
2,2 milliards d'euros payés pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat en Champagne-Ardenne en un délai moyen de **12,25 jours**.

En mettant ces données en rapport de celles obtenus pour l'année 2013, respectivement 2,1 milliards d'euros et 15,22 jours, on constate une nette amélioration du délai global de paiement avec près de **3 jours gagnés**.

Ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus, les dépenses militaires, les dépenses de la Police et de la Gendarmerie, les dépenses du ministère de la justice, les dépenses des Douanes et droits indirects, et les dépenses de l'INSEE.

**1,652 milliards d'euros (contre 1,649 en 2013)
payés au titre des rémunérations
des fonctionnaires d'Etat
en Champagne-Ardenne
dont 644 280 000 € payés pour le département de la Marne**

Marne : 644 280 000 €



Champagne-Ardenne : 1,652 milliards d'euros



L'Etat dans la Marne

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat

Après 3 années de stabilisation, l'année 2014 a été marquée par une baisse au niveau national de 1,5 milliard d'euros des dotations du fait de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques de la France.

Cependant, dans le même temps, afin d'atténuer cet effort vers les communes les moins riches, les mécanismes de péréquation ont été renforcés.

C'est ainsi que les dotations de péréquation ont connu les évolutions suivantes au niveau national :

Dotations de solidarité urbaine (DSU)	+ 60 millions d'euros
Dotations de solidarité rurale (DSR)	+ 39 millions d'euros
Dotations nationale de péréquation (DNP)	+ 10 millions d'euros
Dotations de développement urbain (DDU)	+ 25 millions d'euros

Pour la Marne, ces mesures se sont traduites de la façon suivante (en millions d'euros) :

	2013	2014	Evolution
DGF forfaitaire	261,872	250,394	- 4,38 %
Dotations de solidarité urbaine (DSU)	25,664	27,137	+ 5,74 %
Dotations de solidarité rurale (DSR)	7,458	7,806	+ 4,67 %
Dotations nationale de péréquation (DNP)	5,097	5,059	- 0,75 %
Dotations de développement urbain (DDU)	0,219	0,872	+ 296,94 %

Les dotations de soutien à l'investissement ont connu une relative stabilité (en millions d'euros) :

	2013	2014	Evolution
Fonds de Compensation pour la TVA	50,08	50,566	+ 0,96 %
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	7,675	7,553	- 1,59 %



L'Etat dans la Marne

2 - L'Etat fortement impliqué dans la simplification administrative

Une expérimentation en faveur des activités économiques

Inscrits dans le cadre d'un dispositif visant à simplifier et sécuriser la vie des entreprises, **deux dispositifs expérimentaux ont été initiés dans la Marne**, comme dans les trois autres départements de la région :

- **le certificat de projet** : sur la base des informations que le demandeur lui fournit, **le préfet délivre en deux mois un certificat de projet** dans lequel il mentionne notamment les procédures auxquelles le projet sera soumis, les pièces à fournir dans le dossier de demande d'autorisation et les étapes de l'instruction. **L'Etat s'engage sur les délais** dans lesquels les décisions de sa compétence seront délivrées et mentionne les éventuels obstacles identifiés. Ce certificat concerne les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.
- **l'autorisation unique pour les ICPE** : le dispositif expérimenté permet la fusion en une seule et même procédure de plusieurs décisions qui peuvent être nécessaires pour la réalisation de ces projets : autorisation ICPE, permis de construire, autorisation de défrichement, dérogation « espèces protégées » et autorisation au titre du code de l'énergie. En effet, la délivrance de ces diverses autorisations et la multiplication des procédures distinctes pour un même projet constitue une source de complexité, tant pour les porteurs de projets que pour les services de l'État. **L'objectif est donc de rassembler, autour de la procédure d'autorisation ICPE, les éventuelles autres autorisations** dès lors qu'elles relèvent de la compétence de l'État. L'enjeu majeur de ces nouvelles dispositions est d'apporter au porteur de projet une meilleure qualité de service en termes de cohérence de la position de l'État, de lisibilité, de sécurité juridique, de prévisibilité, d'accompagnement et tout particulièrement de maîtrise des délais.

Choc de simplification pour les entreprises

Première en France :

le préfet de la Marne délivre deux autorisations d'exploiter selon une procédure administrative expérimentale, ici au Syvalom de La Veuve

L'aboutissement de ces deux premières procédures dans la Marne est le fruit d'un engagement efficace des services de l'État, (DREAL, DDCSPP, DDT, ARS, Préfecture) qui ont su se mobiliser et moderniser leurs modes de fonctionnement.

Cette nouvelle procédure facilite la réalisation des projets économiques tout en étant vigilant sur leur impact environnemental.



La dématérialisation de la gestion de l'activité partielle

Le processus de dématérialisation des démarches liées à l'activité partielle constitue une nouvelle étape dans la poursuite de l'objectif de simplification administrative.

La loi de Sécurisation de l'Emploi du 14 juin 2013 a réformé en profondeur le dispositif « activité partielle » afin d'améliorer sa mobilisation par les entreprises comme **une véritable alternative au licenciement et en simplifiant le dispositif rendu plus accessible.**

Depuis le 1er janvier 2014, toutes les demandes sont effectuées directement sur un portail spécifiquement dédié permettant des démarches allégées et la saisie unique des informations ; des contacts facilités avec le service instructeur de l'unité territoriale en charge de la demande; des délais de traitement accélérés garantissant une réponse dans les 15 jours à compter du dépôt en ligne d'un dossier complet de demande.

La gestion des demandes de versement de l'allocation horaire s'est également organisée de manière dématérialisée pour les dossiers postérieurs au 01 octobre, avec toutefois une courte phase transitoire pour les dossiers instruits antérieurement qui continueront à faire l'objet de demandes d'indemnisation papier, jusqu'au terme de la période initiale d'autorisation.



<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

En chiffres :

122 décisions d'autorisation (DA) délivrées à 93 entreprises pour un total de 6 168 salariés, dont 44 DA en version dématérialisée instruites postérieurement au 30/09/2014

Au total ce sont 801 579 heures autorisées contre 74 443 heures consommées au 31/12/2014.

Moins de 10 % des heures autorisées ont été indemnisées, témoignant d'une démarche de précaution des entreprises



L'Etat dans la Marne

L'évolution du Système d'Inspection du Travail (S.I.T.)

L'Inspection du travail a évolué. **Depuis le 5 janvier 2015, son organisation en Unité de Contrôle** vise à renforcer l'effectivité de l'action des services, notamment au sein des très petites entreprises dépourvues de représentation du personnel.

Pour cela, elle dispose de moyens mis en œuvre au sein du Système d'Inspection du Travail dont les composantes (Pôle T régional, Unités de contrôle et Services de Renseignement du public) sont appelées à travailler étroitement pour une meilleure prise en compte des remontées des usagers, une action plus coordonnée des agents de contrôle (tout en laissant la souplesse nécessaire à une action au plus proche des problématiques locales). Elle pourra s'appuyer sur de nouveaux outils conçus au service de cette organisation.

Le S.I.T. dans sa nouvelle configuration a également vocation à mieux répondre aux enjeux d'un monde du travail en perpétuelle mutation. Il offre une réponse plus adaptée aux problématiques actuelles comme notamment toutes les formes de travail dissimulé dont les formes complexes de prestations de service internationales gagnent en importance.

A travers d'actions plus coordonnées au sein des agents de contrôle du département, appuyés par une cellule régionale spécialisée, mais également avec d'autres corps de contrôle et tous les acteurs de prévention et de lutte contre le travail illégal (l'inspection du travail assure le secrétariat du CODAF et y prend une part active dans les actions menées), le S.I.T. entend répondre à cet enjeu majeur posé par le monde du travail aujourd'hui.

Tout en s'inscrivant dans cette évolution marquée, l'inspection du travail entend également continuer à assurer l'ensemble de ses missions. Elle affiche son attachement à son intervention et son savoir-faire sur les secteurs plus spécifiques que sont les métiers du transport et du monde agricole par des sections spécialisées.

Réaffirmant son attachement à ses missions, l'Inspection du Travail a évolué dans son organisation afin de répondre aux enjeux qui lui sont posés aujourd'hui, notamment dans son action envers les T.P.E. et sur le champ du travail illégal.

En chiffres :

**2 Unités de contrôle animées
par des Responsables d'Unité de Contrôle
25 agents de contrôle appuyés par 9 assistantes
4 sections à prédominance transport
6 sections orientées agriculture**

Le déploiement de la téléprocédure TEnet

Un transport exceptionnel concerne la circulation de marchandises, d'engins ou de véhicules dont les dimensions ou le poids dépassent les limites réglementaires fixées par le code de la route et sont susceptibles de gêner la circulation ou de provoquer des accidents. Ce transport est soumis à une autorisation préalable et à des conditions strictes.

Le département de la Marne est un important département de transit et instruit plus de 3000 demandes de circulation de transports exceptionnels chaque année.

Afin de simplifier l'instruction des demandes, **une téléprocédure dénommée « TEnet » a été ouverte le 29 septembre 2014.** Elle consiste à saisir sous format électronique les demandes d'autorisation de transports exceptionnels qui étaient auparavant renseignées par écrit dans des formulaires Cerfa et devaient être transmises à tous les départements traversés.

TEnet offre des fonctionnalités nouvelles, non seulement pour les services en charge de l'instruction des demandes mais aussi pour les transporteurs, qui peuvent par exemple consulter directement l'état d'avancement de chaque demande au jour le jour. Pour les demandes sur itinéraires précis qui traversent plusieurs départements, les transporteurs n'ont plus à adresser copie de leur dossier à tous les services instructeurs des départements traversés : la transmission est automatique, au format informatique. **Depuis l'ouverture de cette téléprocédure, 360 demandes concernant la Marne ont été instruites en 2014. Le déploiement de l'application se poursuit en 2015.**



Le déploiement de la dématérialisation dans le secteur public local

Les collectivités locales transmettaient jusqu'à présent aux comptables publics les mandats de dépenses, titres de recettes, bordereaux et pièces justificatives en format papier et informatique (protocole INDIGO).

Le nouveau protocole informatique PESV2 (protocole d'échange standard HELIOS version 2) **permet de dématérialiser toutes les pièces comptables** (bordereaux, titres, mandats) **mais également les pièces justificatives** (factures) sous réserve de l'acquisition par les collectivités territoriales d'un certificat de signature électronique.

La dématérialisation totale offre un gain de temps et une optimisation des coûts : papier, affranchissement, déplacements... Elle permet en outre d'améliorer les délais de traitement et de sécuriser les échanges de la chaîne comptable et financière.

Un même certificat de signature électronique permet aux collectivités de dématérialiser ses pièces comptables et financières ainsi que ses actes soumis au contrôle de légalité des services préfectoraux via le protocole @ctes.

Au 31/12/2014 ce sont 1949 budgets sur un total de 2463 qui ont été validés au PESV2.

Les budgets restants doivent être validés au plus vite, et au plus tard le 30/06/2015.

L'orientation 2015 est de promouvoir la dématérialisation totale (pièces justificatives incluses) car seuls 276 budgets ont choisi cette option en 2014.



En chiffres :

**Dans la Marne, au 31/12/2014 , 79,1% des budgets en PESV2
10,9% des budgets en dématérialisation totale (« full démat »)
Résultats nationaux au 31/12/2014 : 78,6% des budgets au PESV2
17,1% des budgets en full démat**



L'Etat dans la Marne

3 - Un Etat dépositaire de la sécurité

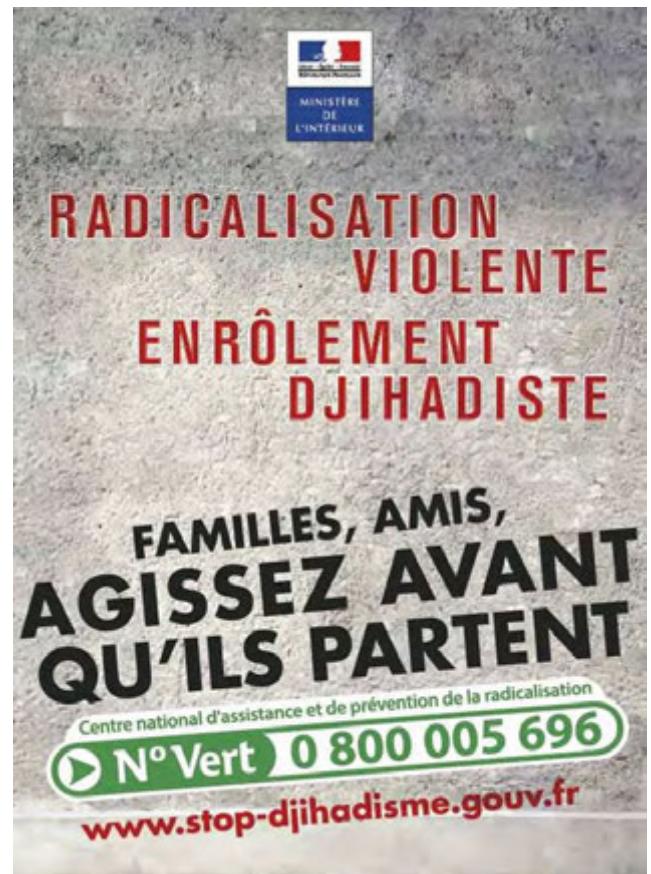
La prévention de la radicalisation

Par une circulaire du 29 avril 2014, il est demandé aux préfets de **mettre en œuvre des cellules de suivi des personnes ayant été signalées radicalisées à l'islam.**

Ces cellules ont vocation à suivre leur évolution pour prévenir de tout passage à l'acte, aussi bien sur le territoire national que pour les empêcher de partir dans les zones de conflits pour faire le djihad.

Cette cellule s'est réunie la première fois le 8 juillet 2014 et se réunit de façon régulière, afin de permettre la bonne fluidité de l'information, et de prendre les mesures en terme de prévention et le cas échéant, d'accompagnement des familles. Cette cellule en format restreint, sous la présidence du préfet, est composée des deux procureurs de la République, des forces de l'ordre, des directeurs des maisons d'arrêt et du délégué territorial de l'ARS. Cependant, pour travailler de façon étroite et coordonnée, et proposer éventuellement des actions d'accompagnement social, les cellules de suivi interpartenariales comprennent, outre les partenaires mentionnés précédemment, la directrice des services de l'Education Nationale, les représentants du Conseil départemental, de la CAF, de la DDCSPP notamment.

Des formations sont encouragées pour l'ensemble des acteurs, l'échange d'informations inter-services sont les principaux sujets à l'ordre du jour de ces instances. **Enfin, des crédits du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) sont prévus pour financer, en 2015, des actions de prévention à la radicalisation violente.**

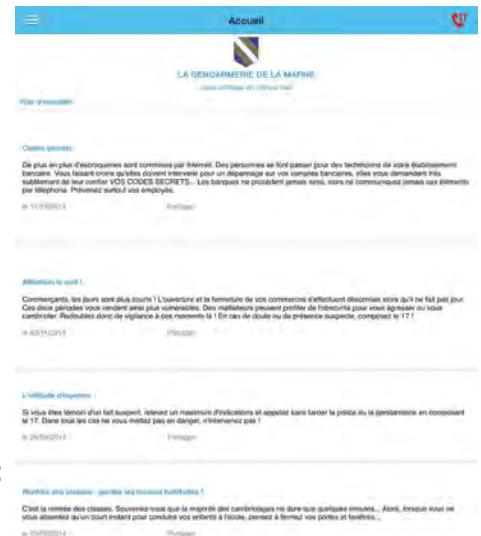


La lutte contre les vols par effraction et les cambriolages

La lutte anti-cambriolage amorcée en 2012 continue et de nombreuses actions ont été mises en place en 2014 :

- c'est le cas, notamment, **du protocole de participation citoyenne mobilisant les forces de sécurité et les habitants**, désormais contracté dans 52 communes.
- **l'opération « Tranquillité Vacances »** permet la surveillance des habitations inhabitées pendant la période estivale.
- **les alertes « SMS » destinées aux professionnels**. A ce jour, 402 agriculteurs/viticulteurs et 1011 commerçants ont adhéré à ce dispositif. Un message les alerte des risques de cambriolage et diffuse des conseils de prévention pour sécuriser les exploitations ou les commerces. Le protocole a été signé le 7 juillet 2014.
- le partenariat passé le 31 décembre 2014 entre la gendarmerie et ERDF a pour objet de lutter **contre le vol de métaux sur leurs installations et chantiers**.
- **le plan de lutte contre le vol de véhicules** et des pièces détachées mis en place en décembre vise à mettre fin à la hausse de la délinquance d'appropriation, opérée par des voleurs itinérants originaires d'Île de France ou de pays limitrophes. Il a donné lieu à deux actions de contrôles spécifiques et sera développé en 2015.
- **l'adhésion par la gendarmerie à l'application « Stop cambriolages »** complète l'ensemble de ces dispositifs. Tous les utilisateurs de smartphone qui y adhèrent peuvent accéder gratuitement à des conseils pratiques et se géolocaliser.

Tous ces dispositifs reposent sur le principe de l'amélioration de la circulation de l'information, optimisant la réactivité et l'efficacité des services de police ou de gendarmerie.



L'application smartphones « Stop cambriolages »

En chiffres :

Cambriolages de résidences principales et secondaires : -18% (zones gendarmerie et police)

214 vols perpétrés au préjudice des agriculteurs en 2014 contre 221 en 2013



L'Etat dans la Marne

Sécurité routière : accidentologie 2014 et perspectives 2015

Accidentologie 2014

Les données de l'accidentalité en 2014 dans la Marne sont contrastées. **Alors que le nombre d'accidents et de blessés stagne par rapport à 2013 et reste inférieur aux résultats observés de 2010 à 2012, le nombre de tués est en nette augmentation avec 45 tués contre 32 en 2013.**

L'analyse des accidents mortels fait apparaître que 36% des personnes tuées sur la route sont âgées de 60 ans ou plus. Les victimes seniors sont responsables des accidents dans 44% des cas et représentent, en cas d'accidents violents, des usagers plus vulnérables du fait de leur santé potentiellement plus fragile. Les usagers deux roues motorisés sont surreprésentés par rapport à 2013, mais ce bilan de 9 tués reste comparable aux années antérieures.

Les facteurs d'accidents mortels sont le déport à gauche, l'alcool avec ou sans stupéfiants et les stupéfiants, seuls. Ainsi, l'alcool et les stupéfiants sont à l'origine de 25% des tués dans la Marne.

Perspectives 2015

De ce constat, les priorités d'actions en 2015 seront les suivantes :

- **en ce qui concerne les deux roues motorisés**, une journée spécialement dédiée à la sécurité des 2 roues sera mise en place le 30 mai 2015. Des ateliers dynamiques, de maniabilité, des contrôles techniques et un circuit routier encadré seront mis en place en lien avec les forces de l'ordre, les moto-clubs, les équipementiers, les assureurs, la prévention routière.... Dans le prolongement de cette journée, un plan d'action « 2 roues » sera décliné sur l'ensemble du département par la mise en place de différentes opérations à destination des motards.
- **en ce qui concerne la prévention des addictions**, les actions seront essentiellement dirigées auprès des étudiants et dans les discothèques. Le co-financement avec les crédits de la MILDECA permettront de renouveler les soirées « SAM » et le dispositif du chèque-taxi pour les sorties de discothèques. D'autres projets relatifs à cette thématiques seront examinés avec intérêt et porteront sur les actions de prévention des conduites addictives.
- **en ce qui concerne les accidents impliquant les seniors**, des remises à niveau du code de la route devront être mises en place de façon régulière par les associations et renforcées par des prestations de même ordre grâce à l'intervention d'une assurance mutuelle, pour permettre à un maximum de seniors de pouvoir en bénéficier.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



L'Etat dans la Marne

Exercice « violences urbaines »

Les exercices de sécurité civile sont indispensables pour entraîner l'ensemble des cadres et agents des services de l'Etat, ainsi que les grands opérateurs, à travailler en équipe afin de leur permettre d'être en mesure d'appréhender au mieux les événements susceptibles de dégénérer en crise. **L'entraînement continu permet de développer une culture du risque commune à tous.** C'est pour tendre vers l'objectif commun d'« être toujours prêt » que **le SIRACEDPC a organisé au cours de l'année 2014 cinq exercices** dont le plus spectaculaire a porté sur le thème des « violences urbaines ».

L'exercice s'est déroulé dans la soirée du 12 juin sur l'ancienne base aérienne 112 à Reims. Près d'une centaine de figurants ont participé à ce jeu sur le terrain qui a débuté par des feux sur la voie publique entraînant l'intervention de sapeurs-pompiers, pris à partie sur les lieux par des émeutiers.

Lacrymos, jets de projectiles et interpellations musclées face à des émeutiers hostiles, hélicoptère de la section aérienne de gendarmerie (SAG) de Metz pour observer les mouvements de foule et les toits grâce à sa caméra infrarouge, tout avait été mis en œuvre pour faire de l'exercice une démonstration aussi vraie que nature. Les policiers de Reims, appuyés par les forces de la gendarmerie venues en renfort, se sont ainsi rodés aux techniques de maintien de l'ordre en milieu urbain face à des émeutiers qui étaient joués par des militaires du 132 bataillon cynophile de l'armée de terre de Chalons en Champagne et du groupe de soutien de la base de défense de Mourmelon.

Pendant près de 3 heures, plusieurs dizaines de jeunes, survêt et capuche sur la tête, ont affronté les forces de l'ordre à coup d'invectives et de jets de projectiles (des balles de tennis et bouteilles en plastique). S'il s'agissait bien évidemment de combats factices, le réalisme des scènes de guérilla urbaine a été particulièrement bien rendu par l'utilisation de vrai gaz lacrymogène, comme ont pu s'en apercevoir les émeutiers, mais aussi le préfet et ses principaux collaborateurs présents sur le théâtre des opérations.

Cet exercice très réussi aura permis – au-delà de l'intérêt pour les forces de l'ordre de s'entraîner – **de tester la coordination des services par l'activation du Poste de Commandement Opérationnel (PCO) placé au plus près des événements.**

TEKNIVAL

Près de 30 000 personnes ont participé du 2 au 5 mai 2014 au TEKNIVAL qui s'est tenu sur la base aérienne 112 (BA112), près de Reims. **Pas moins de 5000 véhicules et 140 « sound systems » ont stationné sur le site réquisitionné par le préfet à cette occasion.**

Afin de garantir le bon déroulement des opérations, la préfecture a coordonné la mise en place d'un dispositif de sécurisation du site mobilisant un grand nombre de forces de l'ordre. De nombreux services ont également été mis à disposition afin de répondre aux besoins quotidiens de la population : centre de secours, alimentation en eau potable...

Le poste médical avancé a pris en charge les personnes sur toute la durée du rassemblement.

L'événement a nécessité une concertation avec la population environnante. Par son ampleur, et compte tenu des craintes et des critiques - voire du rejet - qu'il suscite de la part d'une bonne partie de la population, des médias ou des élus, le TEKNIVAL est un événement particulièrement sensible qui nécessite de la part des autorités de l'Etat pédagogie et fermeté pour encadrer la manifestation sans pour autant en être l'organisateur ou le maître d'œuvre.

Pour prévenir toute difficulté, **des réunions quotidiennes ont été organisées avec les différents services impliqués et les élus locaux. Un important travail de communication a favorisé une approche réaliste et sans préjugés de ce grand rassemblement** d'une nature particulière. Les élus ont notamment pu constater l'efficacité des mesures prises par l'Etat pour assurer la sécurité des personnes et des biens (notamment les terrains voisins en culture) et en ont souligné la pertinence.

En définitive, le déroulement du TEKNIVAL s'est « bien passé » au regard des missions qui sont celles de l'Etat, en matière de sécurité, de secours et d'ordre public et sans préjudice des missions habituelles sur l'ensemble du département. Tous les services ont souligné la qualité des échanges inter-services, dans un excellent état d'esprit. Aucun dysfonctionnement n'a été à déplorer, ni surtout aucun accident majeur, débordement, ou gêne importante pour l'agglomération rémoise et les alentours .



Les plans de prévention

Après plusieurs années de procédure, **le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) de glissement de terrain Vallée de la Marne a été approuvé le 5 mars 2014 sur le territoire de 35 communes** (tranches 1 et 2) et le 1er octobre 2014 sur le territoire de 31 communes (tranche 3).

Ce PPRn est le fruit d'une longue concertation entre les services de l'État, les communes et la profession viticole. Il vise à protéger les biens et les personnes en réglementant l'urbanisme et en prévenant l'apparition de glissements de terrain. Ainsi, afin de garantir la stabilité des sols, il interdit les défrichements et les terrassements dans les zones d'aléa les plus forts et limite l'infiltration des eaux dans le sous-sol.

Entre 2012 et 2014, les services de la DDT en lien avec le BRGM ont mené une étude relative à l'inventaire des phénomènes historiques de glissements de terrain réalisé par le BRGM sur les 52 communes du secteur de la Vallée de la Vesle. Sur la base de cette étude, les services de l'État ont décidé de lancer des études d'aléa de glissement de terrain sur 31 communes, découpées en 2 tranches :

- **la première tranche comprend 11 communes** dont le contexte géologique est semblable à celui des communes des tranches 1 et 2 du PPRn GT de la Vallée de la Marne. Les études d'aléa s'engageront dès février 2015.
- **la deuxième tranche réunit 20 communes.** Les études d'aléa débuteront en 2016. Concernant les 21 autres communes étudiées dans le cadre de l'inventaire des phénomènes historiques le risque de glissement de terrain étant nul à faible, elles ne feront pas l'objet d'une étude d'aléa.

Un PPRn inondation est également en cours d'élaboration sur le secteur de Vitry-le-François. Ce PPRn couvre le territoire de 52 communes divisé en 4 secteurs. Le 1er secteur, correspondant aux 14 communes bordant la Saulx, est arrivé au terme de sa concertation en 2014. Une information du public a été réalisée en septembre 2014. Une enquête publique aura lieu en avril 2015 pour une approbation envisagée en octobre 2015.



Plus d'informations sur
www.marne.gouv.fr



L'Etat dans la Marne

La police de l'environnement

Instance pilotée et animée par la DDT, la **MISEN (Mission InterServices de l'Eau et de la Nature)** regroupe les services qui contribuent aux politiques mises en œuvre sur le département de la Marne en matière d'environnement.

L'année 2014 a vu la création, au sein de la MISEN, d'un **groupe de travail dédié aux activités de police de l'environnement** : la Mission InterPolices de l'Environnement (MIPE). Quatre réunions de MIPE ont eu lieu en 2014, regroupant tous les services de contrôle de l'Etat, dont ceux de la Gendarmerie. Ces réunions permettent de :

- structurer les relations avec les Parquets et avec la gendarmerie ;
- améliorer la coordination des différents services de police de l'environnement pour une action cohérente et efficace ;
- créer un moment dédié à l'échange sur les pratiques de contrôle, sur les procédures de police administrative ou pénale et sur les dossiers en cours.

Dans cette optique, une journée de contrôle interservices a été organisée le jeudi 5 juin 2014 sur le secteur du lac du Der, en présence de Madame le substitut du procureur de Châlons en Champagne et, pour la première fois, de gendarmes référents en matière d'environnement et de santé publique.

Les contrôles ont porté sur les activités suivantes : police de la pêche, respect de la zone de quiétude sur le lac, conformité à l'autorisation d'exploiter accordée au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dans un élevage et dans une carrière, respect de la réglementation sur la Faune Sauvage dans un élevage et dans un parc de chasse, inspection d'un captage et des activités sur son périmètre de protection, dépôt d'immondices sur un terrain privé, etc.

Lors de la journée de contrôle inter-services comme pendant le reste de l'année, l'accent est avant tout porté sur la pédagogie, grâce aux explications apportées lors du contrôle et par la suite dans un courrier de rappel. Le recours à des procédures administratives ou pénales n'est mis en œuvre que dans le cas de non respect flagrant de la réglementation, de récidive ou encore de situations ayant des impacts forts sur les milieux naturels.



L'Etat dans la Marne

Les établissements scolaires situés sur des sites potentiellement pollués

Le deuxième Plan national santé environnement couvrant la période 2009-2013 prévoit l'identification des établissements recevant des populations sensibles construits sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. **Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé.** Pour ces établissements, un diagnostic décliné en 3 étapes est prévu :

- un examen des archives,
- la réalisation éventuelle d'analyse des gaz du sol et des sols de surface,
- une analyse de la qualité de l'air intérieur des locaux.

Ce diagnostic peut s'arrêter à l'issue de chaque étape si elle a suffi à lever les doutes.

Il s'agit d'une démarche d'anticipation environnementale menée systématiquement à l'échelle nationale.

Les diagnostics ne sont motivés par aucune alerte sanitaire mais doivent permettre de lever les doutes quant à la pollution qui pourrait subsister du fait d'anciennes activités industrielles. Ces diagnostics, coordonnés par le BRGM et financés en grande partie par des fonds publics (environ 50 millions d'€), sont étalés sur une période de 5 ans. Ils aboutissent à un classement des sites selon 3 catégories :

- Catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème particulier ;
- Catégorie B : les aménagements et usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions ;
- Catégorie C : les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire de mesures sanitaires.

61 établissements sont concernés par la démarche en Champagne-Ardenne, dont 36 pour la Marne. Les actions de vérification menées par le BRGM sont terminées. Le classement des établissements est le suivant :

- 19 établissements ont été classés en catégorie A ;
- 10 établissements ont été classés en catégorie B ;
- 5 établissements ont été classés en catégorie C. Pour ces derniers, des mesures de gestion simples (recouvrement des sols, excavation de terre ou mise en place de grillage) ont été préconisées et aucune mesure sanitaire n'a été nécessaire ;
- 1 établissement n'était pas concerné par la démarche et un autre n'existait plus.

La mesure de la qualité de l'air dans les locaux voisins des pressings

La majorité des pressings utilisent du perchloroéthylène. Cette substance est un produit cancérigène suspecté. Par un avis de 2010, le Haut Conseil de la Santé Publique a recommandé aux pouvoirs publics de prendre des mesures pour éradiquer l'usage de cette substance en cas d'exposition de tiers, et de réaliser une campagne nationale de mesure de la qualité de l'air en perchloroéthylène à proximité des pressings.

Suite à ces recommandations, le ministère de l'environnement a organisé la substitution progressive du perchloroéthylène dans tous les pressings contigus à des locaux occupés par des tiers (2022 : interdiction complète). **Ainsi, près de 50 % des machines au perchloroéthylène devront déjà être remplacées avant début 2016.**

En parallèle de cette substitution progressive, le ministère de l'environnement a décidé de réaliser des mesures de perchloroéthylène dans l'air ambiant des locaux voisins des pressings. **En 2014, une phase test a été menée avant généralisation des mesures à l'ensemble des pressings en 2015.**

Dans la Marne, 2 pressings ont été sélectionnés pour cette phase test. Sur les 37 locaux voisins identifiés, 5 ont fait l'objet de mesures à la demande des occupants. Suite à la mise en évidence de teneurs notables dans ces locaux, des actions correctrices ont été engagées dans les 2 pressings sélectionnés. L'un des pressings a d'ores et déjà substitué le perchloroéthylène, cette mesure est en cours d'examen dans le second. Les nouvelles mesures réalisées chez les tiers suite aux premières actions correctives n'ont plus révélé de teneurs significatives de perchloroéthylène dans la qualité de l'air ambiant des locaux.

Le lancement de la généralisation des mesures est en cours de planification (étendre la réalisation des mesures sur demande des habitants de la région et voisins d'un pressing).

Vers l'interdiction
du **perchloréthylène**
en France



En chiffre : environ 50 pressings pourraient être concernés par la généralisation des mesures en 2015

Santé publique vétérinaire : de la fourche à la fourchette

Maintien du bon état sanitaire des troupeaux marnais : la surveillance des maladies animales réglementées est assurée par un réseau piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations composé :

- d'une centaine de vétérinaires disposant d'une habilitation,
- d'une organisation agricole à vocation sanitaire, le GDSI,
- des organismes en charge de la faune sauvage (Office national de la chasse et de la faune sauvage, la Fédération des chasseurs,...).

En 2014, la veille zoosanitaire a porté principalement sur la tuberculose bovine et sur la prévention de l'influenza aviaire.

Garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale :

- **dans 2 abattoirs agréés importants :** BIGARD à Vitry le François : animaux de boucherie abattus sous le contrôle permanent d'une dizaine d'inspecteurs ; « Les éleveurs de la Champagne » à Caurel sous le contrôle de 2 inspecteurs.
- **les filières agro alimentaires, la distribution et le commerce de détail : plus de 350 contrôles** réalisés dans les établissements industriels, entrepôts, distributeurs, ainsi que dans les grandes surfaces, restaurants, producteurs fermiers, cuisines de restauration collective, commerces de bouche ; **325 prélèvements** d'aliments pour analyses dans le cadre des Plans nationaux de Surveillance et de Contrôle des denrées.



En raison du bon état sanitaire des cheptels du département et des contrôles effectués dans la filière alimentaire, la DDCSPP a délivré en 2014, près de 1000 certificats sanitaires pour l'exportation et pour les échanges intra communautaires d'animaux vivants et de denrées d'origine animale

En chiffres :

**65 000 bovins,
180 000 porcs,
20 000 petits ruminants
Production de 19 000 t
de viande de boucherie ;
plus de 8 millions
de volailles abattues**

Des contrôles accentués durant les temps forts de la consommation

Tout au long de l'année, et de façon renforcée durant la période estivale, les fêtes de fin d'année, la Foire de Châlons en Champagne et les périodes de soldes, les services interministériels de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations exercent des contrôles visant à :

- vérifier le respect des règles d'information du consommateur
- veiller à la loyauté des transactions commerciales;
- contrôler la qualité et la sécurité des services et des produits.

Les inspecteurs interviennent dans les domaines spécialisés de :

- **la sécurité des aliments** : restaurants, commerces alimentaires, métiers de bouche
- **la jeunesse et les sports** : accueils collectifs de mineurs, établissements d'activités physiques et sportives; activités de loisirs et de bien être
- **la santé et la protection des animaux** : animaleries, chenils, centres hippiques

et de façon plus générale, sur la concurrence , la consommation et la répression des fraudes.

En chiffres :

**320 inspections - 6 procès verbaux
et 13 mesures de police administrative
(sans compter OFA et soldes)
17 inspecteurs relevant des ministères
de la ville, de la jeunesse et des sports;
des finances et de l'agriculture**

Mes Vacances 2014



Juin 2014

Chasse : renouvellement du mandat des lieutenants de louveterie

Les lieutenants de louveterie sont des agents bénévoles de l'Etat nommés par le Préfet pour 5 ans, conseillers techniques de l'administration dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage mais également médiateurs sur le terrain.

Ils concourent, sous le contrôle du préfet à la régulation et la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts et organisent les battues ordonnées par le préfet. Ils sont assermentés et commissionnés sur leur secteur pour relever les infractions relatives à la police de la chasse.

Les commissions des lieutenants de louveterie arrivant à expiration le 31 décembre 2014, **il a été procédé à leur renouvellement par arrêté préfectoral du 18 décembre 2014.**

Afin de renforcer la dynamique positive et l'expertise que le groupe actuel a construites, il a été fait le choix de renouveler tous les membres de l'équipe et d'intégrer 2 nouveaux lieutenants. A cet effet, le département a été redécoupé en 15 secteurs, les nouveaux lieutenants bénéficiant d'un tutorat de leurs collègues.

La décision de leur nomination a été concertée au sein d'un groupe départemental réunissant la DDT, le service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le président de l'association départementale des louvetiers de la Marne et le président de la fédération des chasseurs de la Marne.

L'action des louvetiers est indispensable à la mise en œuvre de l'ambition portée collectivement de maintenir ou retrouver une pratique de la chasse à caractère environnemental, culturel, social et économique, qui contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux naturels et les activités humaines.



**Agents bénévoles de l'Etat assermentés,
également médiateurs,
les lieutenants de louveterie
interviennent dans le cadre de la politique
de la chasse
et de la faune sauvage**



L'Etat dans la Marne

4 - Un Etat garant des droits et des libertés

La réforme du permis de conduire

Le ministre de l'Intérieur a présenté le 13 juin 2014 la réforme du permis de conduire. Cette réforme vise à une réduction du délai de passage du permis afin de le ramener d'ici 2 ans à 45 jours. Elle est engagée en faveur de la jeunesse pour qui le permis de conduire est souvent un préalable à l'accès à l'emploi. **En France, le coût moyen du permis s'élève à 1 500€ avec un taux de réussite de 60 %.**

Suite à ces annonces, la DDT de la Marne a mis en œuvre dès le 1er août 2014, une diminution de la durée de l'épreuve pratique du permis de conduire de la catégorie B (permis voiture) passant de 35 à 32 minutes pour permettre le passage de 13 candidats par jour contre 12, dans le respect de la directive européenne. À compter de décembre 2014, l'organisation de l'épreuve théorique générale (code) a été confiée à 4 agents publics (de diverses administrations, DRAAF, DDT, ...) en lieu et place des IPCSR, positionnés en priorité sur les épreuves pratiques du permis B.

Le délai d'attente dans la Marne s'élève à 79 jours en 2014 et le taux de réussite est de 64 %.

Cette réforme vise également à promouvoir la conduite accompagnée, afin de permettre le démarrage de l'apprentissage dès 15 ans, et d'autoriser les bénéficiaires à passer le permis dès 17 ans et demi. Le dispositif du permis à 1€ par jour sera étendu même en cas d'échec à l'examen. Chaque mois la DDT de la Marne organise de près de 130 à 150 examens supplémentaires réalisés le samedi par des IPCSR volontaires.



Résultats du permis de conduire :

**désormais,
pour connaître et télécharger
le résultat de votre examen**



**[http://www.securite-routiere.gouv.fr/
permis-de-conduire](http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire)**



L'Etat dans la Marne

L'immigration et intégration

Séjour

La préfecture et la sous-préfecture de Reims ont accueilli à leurs guichets

près de 40 000 ressortissants étrangers.

La Marne compte un peu plus de 20. 000 étrangers titulaires d'un titre de séjour en cours de validité.

En 2014, les services préfectoraux (Châlons et Reims) ont délivré 6 200 titres de séjour, nouveaux ou en renouvellement

(+ 8,77% par rapport à 2013).

La lutte contre la fraude documentaire demeure un objectif prioritaire des services de Reims et Châlons.

Enfin, une réflexion sur la réorganisation de la mission séjour, supposant une nouvelle répartition des compétences entre les sites rémois et châlonnais, a été menée tout au long de l'année 2014 et se concrétise au cours du 1^{er} semestre 2015.

Eloignement

439 mesures d'éloignement ont été édictées en 2014, parmi lesquelles 103 éloignements effectifs ont été réalisés

dont 58 % par retours volontaires.

Asile

La demande d'asile s'est quelque peu stabilisée en 2014 (+ 0,35 % de dossiers enregistrés) avec **581 demandes déposées représentant 756 personnes.** Parallèlement, le nombre d'arrivées a augmenté de 25%.

Six nationalités représentent plus de la moitié des demandes, à savoir : la Russie (11 %), suivie de l'Arménie (10,15%), du Kosovo (8,70 %), de la Syrie (8,40%), du Nigéria (8,40%) et de l'Albanie (7,90%).

L'hébergement des personnes constitue toujours une problématique sensible. En effet, les dispositifs d'hébergement, tous supports confondus, demeurent saturés. Les partenariats mis en place avec les acteurs du secteur se poursuivent pour tenter d'améliorer la fluidité de l'accueil. L'année 2015 sera celle de l'application de la réforme de l'asile, qui se traduira notamment par la création à la préfecture d'un guichet unique (préfecture-OFII) destiné aux demandeurs d'asile.

Contentieux

L'activité contentieuse a quadruplé depuis 2011 et augmenté de 50% en 2014. Elle a ainsi concerné le traitement de **802 dossiers** (594 en première instance et 208 en appel).

La plateforme départementale des passeports

Depuis la mise en place du passeport biométrique en mai 2009, **la sous-préfecture de Reims assure l'instruction des demandes de passeports du département de la Marne.**

24 communes ont été équipées d'une ou plusieurs stations de demandes de recueil des demandes (33 stations pour le département) et il existe une station installée à la base de défense Mourmelon – Mailly dédiée au recueil des demandes de passeports de mission militaires.

Les demandes recueillies dans les stations sont transmises par voie électronique. Après instruction et validation, le service les transmet ensuite à l'imprimerie nationale qui produit les titres et sont envoyés directement aux mairies où ont déposées les demandes.

En 2014 :

- 23025 demandes acceptées
- 158 demandes rejetées (dossiers avec photographies non conformes, frauduleux ou annulés)
- 22921 passeports remis
- 15 passeports de service
- 801 passeports de mission
- 31 passeports grand voyageur
- 73 passeports temporaires (urgents)

Délai moyen annuel d'instruction : 4,5 jours

Délai moyen de mise à disposition : 9,5 jours

Une plateforme régionale pour les passeports, chargée de l'instruction des dossiers pour les quatre départements de Champagne-Ardenne, a été créée à la préfecture de l'Aube, **elle est opérationnelle depuis le 7 janvier 2015.**





L'Etat dans la Marne

La délivrance des titres : Circulation et Armes

Les titres de circulation

Depuis le printemps 2014, l'instruction des dossiers cartes grises de l'arrondissement d'Épernay a été transférée vers les sites de Reims et Châlons qui couvrent désormais l'ensemble du département de la Marne.

Le nombre d'immatriculations dans la Marne a connu une certaine stabilisation (- 0,25% par rapport à 2013) **pour atteindre le chiffre de 88 887**. Cette stabilité affecte différemment les véhicules neufs (22 805 -1,33%) et les véhicules d'occasion (66 082 + 0,12%). Globalement, la part des services préfectoraux dans le total des immatriculations départementales est toujours majoritaire puisqu'elle s'élève à 53,5 %.

1 950 rétentions du permis de conduire ont été prononcées en 2014 dont 61,50 % pour alcoolémie, 36,50 % pour excès de vitesse et 2 % pour prise de stupéfiants.

12 immobilisations de véhicules ont été prononcées.

Les stages de récupération de points ont baissé en 2014 (- 14,22% par rapport à 2013) infirmant la hausse des deux années précédentes et 73 stages ont été annulés (contre 58 en 2013/ - 25,86%).

6 002 dossiers ont été examinés en 2014 par les commissions médicales du permis de conduire, soit une diminution de 2,96 % par rapport à 2013 désormais réparties entre la préfecture (50,42%) et la sous-préfecture de Reims (49,58%).

Les armes

Sur l'ensemble du département, 1.178 autorisations (+ 107%) de détentions d'armes de catégorie B (armes de guerre des tireurs sportifs) ont été prises, 2.250 récépissés de déclaration (+ 33%) d'armes de catégories C et D (chasseurs principalement) délivrées et 65 cartes européennes éditées (+ 38%).

Parallèlement, 9 refus d'autorisation et 12 refus de récépissés de déclaration sont intervenus. Enfin, 5 saisies administratives d'armes ont été prononcées.

Par ailleurs, un nouveau contrôle annuel des armureries s'est déroulé au cours du quatrième trimestre. Il a concerné les 30 établissements recensés dans le département de la Marne, parmi lesquels : 2 ont cessé leur activité de vente d'armes ou de munitions, 4 sont habilités à vendre des armes et munitions de catégorie B, 8 sont habilités à vendre des armes et des munitions de catégories C et D, 18 sont habilités à vendre des munitions de catégories C et D.

Enfin, et pour la première fois, 44 clubs de tir ont été contrôlés. Les résultats de ces contrôles sont en cours d'exploitation. Il apparaît d'ores et déjà que quelques clubs ont omis de déclarer certaines de leurs armes ainsi que le commerce de munitions à destination de leurs adhérents.



L'Etat dans la Marne

5 - La mise en œuvre des politiques nationales

Les contrats uniques d'insertion (EA-CAE-CIE)

En 2014, la mobilisation pour l'emploi s'est traduite par la montée en charge des emplois d'avenir et un recours important aux contrats aidés, qui constituent une première étape vers l'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les emplois d'avenir (EA) : le travail de collaboration et de partenariat construit avec le réseau des 5 missions locales, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi ont permis de dépasser les objectifs assignés au département de la Marne (974 EA) avec la conclusion de 1021 emplois d'avenir, soit 105% de l'enveloppe Marnaise, majoritairement recrutés dans le secteur non marchand. La mobilisation financière de l'aide de l'Etat porte sur un montant total de 17 287 000 €.

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrats Initiative Emploi (CIE) : dans un contexte de chômage élevé, parallèlement aux emplois d'avenir, les autres dispositifs d'aide à l'emploi visant le retour à l'emploi des personnes en voie d'exclusion professionnelle ont été fortement mobilisés avec la signature de 2054 CAE et 345 CIE, permettant d'atteindre globalement l'enveloppe allouée à la Marne. **L'aide globale de l'Etat pour la rémunération des bénéficiaires de ces contrats aidés, représente un effort financier de 15 065 560 €.**

Zoom sur l'opération nationale « 1 Ehpad, 1 emploi d'avenir »



En chiffres : le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans a diminué de 0,7% en 2014. Cette diminution bénéficie particulièrement aux jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un niveau V (CAP) ou infra (- 6,1%)



L'Etat dans la Marne

Le soutien aux entreprises en difficultés

La Direction Régionale des Finances Publiques de la Marne (DRFiP) peut, **en toute confidentialité et sous conditions, accorder des délais aux entreprises dans le règlement de leurs obligations fiscales courantes.** Ces délais visent à soutenir de manière très ponctuelle les entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles de trésorerie avérées.

Deux dispositifs sont mis en œuvre :

- Les plans amiables auprès des Services des Impôts des Entreprises (SIE)
- Les Services des Impôts des Entreprises accordent des délais amiables inférieurs à 6 mois.

En 2014, les SIE ont accordé 95 plans de règlement pour des montants allant de moins de 500,00€ à plus de 150 000,00€. **Le montant total des plans accordés est de 1,78M € au 31/12/2014.**

La Commission des Chefs des Services Financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage de la Marne (CCSF).

La CCSF est un guichet unique auprès duquel une entreprise peut solliciter des délais de paiement pour ses dettes fiscales (TVA, impôts sur les sociétés,...), sociales (part patronale des cotisations sociales, RSI, MSA) et douanières. Cette commission réunit, outre la DRFiP, l'URSSAF, Pôle Emploi et la Banque de France.

En 2014, 25 entreprises dont le siège social est dans le département de la Marne ont pu, après examen détaillé de leur situation économique et financière, bénéficier de ce dispositif. Plus de 350 emplois ont ainsi été maintenus. Les plans accordés en 2014 ont une durée moyenne de 30 mois.



FINANCES PUBLIQUES



L'Etat dans la Marne

La nouvelle géographie prioritaire politique de la ville dans la Marne

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :

1° Un nombre minimal d'habitants : **la commune doit faire partie d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants et le quartier doit comporter plus de 1 000 habitants.**

2° Un écart de développement économique et social apprécié **par un critère de revenu des habitants.** Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine.

En 2007, 7 communes étaient concernées par la politique de la ville : Reims avec 13 quartiers (53 602 hab), Châlons en Champagne avec 7 quartiers, Fagnières avec 1 quartier, Saint Mémmie avec 1 quartier, Epernay avec 6 quartiers (8 490 hab), Vitry le François avec 6 quartiers (11 157 hab), Sainte Ménehould avec 1 quartier (1 818 hab).

La nouvelle géographie prioritaire dans la Marne qui a été définie en concertation avec les élus, se caractérise par 4 communes concernées : Reims (7 quartiers), Chalons en Champagne (2 quartiers), Epernay (1 quartier), Vitry le François (2 quartiers).

Communauté de communes	Quartiers politique de la ville	Nbre hab.	Revenu médian par hab.
Reims Métropole	Croix rouge	10 590	6 800 €
	Wilson Chatillon Maison Blanche	11 470	10 200 €
	Orgeval	4 080	9 700 €
	Europe	2 630	10 100 €
	Chalet Solférino Paul Petit	1 140	10 100 €
	Walbaum	1 260	10 000 €
	Epinettes Maladrerie Chemins des bouchers	1 640	9 800 €
	Communauté d'agglomération Chalonnaise	Quartier prioritaire Sud (Verbeau)	3 080
Quartier prioritaire Ouest (Rive Gauche)		3 270	9 400 €
CC Epernay, pays de Champagne	Bernon	3 270	8 800 €
CC Vitry le François, Champagne et Der	Le Hamois	1 890	10 400 €
	Rome Saint Charles	1 460	8 500 €

L'opération de rénovation urbaine à Epernay

Le projet de rénovation urbaine d'Epernay a fait l'objet d'une convention signée le 16 décembre 2005 à laquelle se sont ajoutés un avenant signé le 31 juillet 2008, un avenant « plan de relance » du 12 mai 2009 et un deuxième avenant signé le 28 octobre 2010.

L'ensemble du projet, destiné à résorber le phénomène de vacance sur Bernon, diversifier l'offre de logements et renforcer l'attractivité du quartier se décline en 3 phases :

- **la 1^{ère} porte sur la démolition de 391 logements, la construction de 173 logements, la réhabilitation de 272 logements**, l'aménagement d'équipements, d'espaces publics, et la mise en œuvre de deux études ;
- **la 2^e consiste en la démolition de 110 logements sur Bernon Haut, la construction de 32 logements**, la réhabilitation des immeubles restants sur ce secteur et le lancement d'une étude de définition portant sur les emprises libérées sur Bernon Haut, le linéaire commercial de l'avenue Middelkerke et la requalification de Bernon Bas ;
- **la 3^e concerne la démolition de 30 nouveaux logements, la construction de 25 logements, la réhabilitation de 395 logements**, la création d'un parc urbain et d'une nouvelle place, la création d'un skate-park, la création d'un nouveau linéaire commercial.

L'avenant de clôture a été signé par le préfet le 23 octobre 2014.





L'Etat dans la Marne

L'accompagnement social des ménages dans le logement

La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) a mis en exergue les difficultés des ménages à se maintenir dans le logement.

Face à ce constat, 3 dispositifs innovants financés en totalité ou en partie par l'Etat ont été mis en œuvre dans le département de la Marne :

- **le CHRS Hors les murs** s'adresse aux personnes en voie d'expulsion du logement. Il s'agit d'aider les personnes à retrouver une situation sociale leur permettant de se maintenir dans leur logement. L'accompagnement vise à redynamiser les personnes, à les remobiliser, à les revaloriser par la prise de conscience de leurs possibilités et les rendre acteurs de leur projet de vie.
- **l'Accompagnement dans le Logement (ADL)** est un dispositif spécifique, qui bénéficie aux personnes qui sont en difficulté pour se maintenir dans le logement, qui cumulent des difficultés sociales multiples. L'accompagnement intervient au sein de l'association ainsi qu'à domicile avec des objectifs contractualisés avec le locataire.
- **l'Accompagnement et la Prévention par l'Insertion pour le Logement (APRIL)** est un dispositif de prévention de lutte contre les expulsions mis en œuvre sur la commune d'Épernay. Ce dispositif, soutenu par l'Etat, permet d'accompagner et de sécuriser les parcours des locataires en difficulté. L'accompagnement repose sur la mutualisation des compétences entre une structure d'hébergement pour l'accompagnement social et le principal bailleur de la commune d'Épernay.

En chiffres :

12 mesures CHRS Hors les Murs
8 mesures Accompagnement Dans le Logement
13 mesures Accompagnement et Prévention par l'Insertion pour le Logement

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)

La mise en oeuvre de ce plan depuis le mois de septembre 2013 comporte 3 volets d'actions pour atteindre 500 000 logements rénovés/an au plan national d'ici 2017 :

Enclencher la décision : Le guichet unique d'information offre un service gratuit, simple et direct au plus près des personnes qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Un n°azur unique dirige les particuliers vers l'Anah ou les 2 Espaces-Info-Energie dans la Marne où 2000 personnes ont été renseignées en 2014. L'Anah a reçu à elle seule 1300 appels.

Financer la rénovation : L'État a mis en place des aides financières pour soutenir les particuliers (CITE, Eco-PTZ, CEE, Aide de l'Anah). En 2014, L'Anah a procédé à l'agrément de 372 dossiers (320 propriétaires occupants et 52 propriétaires bailleurs) pour des logements en précarité énergétique, dont 114 en secteur diffus (en forte augmentation sur ce secteur puisque sur la totalité de l'année 2013 47 logements ont été agréés). Un nombre important de ces dossiers vient du guichet unique.

Mobiliser les professionnels : Les professionnels qui justifient leurs compétences peuvent obtenir la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Depuis le 1er septembre 2014, seuls les travaux réalisés par des professionnels RGE peuvent être financés par l'Eco-PTZ (1er janvier 2015 pour le CITE). En 2014, en partenariat avec la CAPEB, la CMA, la FFB, l'Agence régionale de la construction et de l'aménagement durables, la CCI et Qualibat, quatre réunions de présentation du dispositif ont été menées sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner les professionnels dans leur démarche vers le RGE.



Les EcoQuartiers

Deux quartiers rémois étaient soumis à la labellisation nationale EcoQuartiers en 2014.

« **Pays de France** » :

Ce quartier inscrit en renouvellement urbain et en reconquête de friches a le mérite de favoriser la régénération de la ville sur elle-même tout en dédensifiant certains secteurs sensibles. L'arrivée du tramway, le renforcement d'espaces verts privatifs, la rationalisation du stationnement, l'aménagement de l'espace public, la création d'équipements associatifs, la qualité architecturale par l'isolation extérieure, la préservation du patrimoine contemporain ont permis à ce quartier de prétendre à la labellisation nationale éco-quartier 2014. **Il a reçu la labellisation au mois de décembre 2014.**



« **Remafer** » :

La programmation très poussée de l'aménagement paysager, des constructions et de la gestion environnementale du projet ont influé sur la présentation de ce quartier à la première phase de labellisation éco-quartiers 2014.

Avec comme enjeu principal la reconquête d'importantes surfaces de friches ferroviaires, la conception de ce nouveau quartier s'est basée sur une approche qui intègre fortement l'environnement urbain dans une conception globale à l'échelle du quartier et de la ville, intégrant en outre la réhabilitation du groupe scolaire proche. Ce quartier a reçu le diplôme.

La continuité écologique : libre circulation des poissons dans les rivières

L'arrêté du 4 décembre 2012 impose aux propriétaires d'ouvrage de certains cours d'eau du département de **rétablir la continuité écologique**. Par rétablir la continuité écologique on entend mettre en place des dispositifs (passes à poissons, rivières de contournement, arasement d'ouvrage total ou partiel) qui permettent aux poissons de franchir les différents barrages ou seuils qui barrent une rivière. **Les rivières concernées sont les suivantes : Somme-Soude, Coole, Saulx, Ormain, Surmelin, Marne, Blaise, Suippes, Petit et Grand Morin.**

Il s'agit dans un premier temps d'avertir les propriétaires d'ouvrages puis de les accompagner pour définir avec eux les solutions techniques les plus pertinentes pour rétablir la continuité.

Ce travail engagé depuis 2012 commence à porter ses fruits. Sur ces rivières (hors axe Marne) 26 ouvrages considérés comme réellement infranchissables ont été dénombrés. Il existe 6 ouvrages pour lesquels la mise aux normes est en cours ou achevée.

La DDT travaille sur ce sujet en étroite collaboration avec l'agence d'eau Seine-Normandie, l'Entente Marne, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) de la chambre d'agriculture.

A noter également que de plus en plus de propriétaires de moulins sollicitent la DDT pour des «reconnaisances de titre» (moulins existant avant la révolution et bénéficiant d'une autorisation de fait) suite aux réunions d'information menées sur le sujet.



L'activité de l'autorité environnementale dans la Marne

Créée par le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009, l'Autorité environnementale intervient à 3 stades de l'élaboration d'un projet, plan ou programme :

- **en amont de la conception de certains projets**, elle décide, dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas, de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale (ou étude d'impact),
- **au début de l'évaluation environnementale**, elle apporte au porteur du projet une information sur le contenu et le niveau de détail attendu de cette évaluation (cadrage préalable),
- **à la fin de la rédaction de l'évaluation environnementale**, elle émet un avis sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes et projets qui, par leurs dimensions, sont susceptibles d'affecter l'environnement.

Ces prescriptions visent à faciliter la participation du public lors des enquêtes ou consultations publiques, et à améliorer la qualité des projets avant la prise de décision.

Les services de l'Etat (DDT et DREAL) accompagnent les porteurs de projet qui le demandent dans la mise en œuvre de cette démarche. A cette fin, la DREAL a réalisé deux plaquettes d'information sur l'évaluation environnementale, l'une portant sur les documents d'urbanisme et l'autre sur les études d'impact. Diffusées largement, elles sont disponibles sur le site internet de la DREAL.

Pour l'année 2014, on compte pour le département de la Marne :

- **38 avis rendus par l'autorité environnementale** dont 17 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 9 plans et programmes (plans locaux d'urbanisme, cartes communales, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, programme d'actions nitrates), 12 autres projets;
- **23 décisions (dispenses) prises dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas.**



La réforme des rythmes scolaires

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, 10 nouveaux PEDT (projet éducatif territorial) ont été déposés : 7 pour des communes et 3 pour des EPCI. Ils ont tous été signés par l'IA-DASEN, le préfet et, le cas échéant, le président de la CAF. Trois d'entre-eux ont fait l'objet d'avenants au cours de cette nouvelle année scolaire 2014/2015. **Ces PEDT ont concerné 45 écoles, soit un peu plus de 4000 élèves. Le nombre total de PEDT mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la Marne s'élève à 47.**

A ce jour, le groupe d'appui départemental, composé de la DSDEN, de la DDCSPP et de la CAF, s'est réuni 11 fois et a traité 37 dossiers.

De nombreuses relances ont été effectuées par les services concernés afin de répondre au cahier des charges :

- 28 PEDT ont été signés par l'IA-DASEN, le préfet et, le cas échéant, le président de la CAF.
- 17 projets d'expérimentations ont été déposés (8 EPCI : 7 communautés de communes + 1 regroupement pédagogique dispersé (RPID) et 7 communes) en 2013/2014.
- 9 d'entre-eux ont été rédigés accompagnés d'un PEDT (avant ou après le décret HAMON).
- 1 projet a été refusé et 1 autre a été déposé hors délai. Une décision du tribunal administratif a conduit à examiner le projet hors délai qui s'est vu alors refusé.

L'ensemble des projets fait l'objet d'une évaluation en 2015.



La réforme de l'éducation prioritaire

En 2014, le département de la Marne est composé de dix réseaux d'éducation prioritaire soit dix collèges et trente huit écoles.

A la rentrée 2014, le réseau du collège Joliot Curie à Reims a été désigné réseau REP+ préfigurateur et a bénéficié d'une dotation horaire renforcée de 80 heures auxquelles s'ajoutent les heures de pondération (chaque heure d'enseignement vaut 1,1 heure), soient 51 h pour le collège et 11 h pour la SEGPA.

La création d'un emploi infirmier supplémentaire dans la Marne représente également une des décisions prises en faveur de l'Education prioritaire pour la rentrée 2014.

La nouvelle cartographie de l'Education prioritaire dans le département de la Marne, annoncée par Madame la Ministre de l'Education nationale le 17 décembre 2014, sera, à la rentrée 2015, composée de neuf réseaux : quatre réseaux REP+ et cinq réseaux REP. Cela représente neuf collèges et 53 écoles. Les critères qui ont prévalu pour arrêter cette nouvelle carte sont : le pourcentage de PCS défavorisées, le pourcentage d'élèves en retard en 6^{ème}, le pourcentage d'élèves boursiers, le pourcentage d'élèves en ZUS. Les collèges et les écoles qui sortent de l'Education prioritaire seront accompagnés et les enseignants conserveront leur régime indemnitaire pendant une durée de trois ans.



Les consultations nationales sur les réformes pédagogiques du MEN

Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) a lancé plusieurs consultations à destination des enseignants et des communautés éducatives sur les réformes pédagogiques engagées : socle commun de connaissances de compétences et de culture (sept 2014) et programmes de l'école maternelle (septembre 2014).

Sur une demi-journée banalisée, elles ont pris la forme d'enquêtes à destination des équipes pédagogiques et/ou des enseignants à titre individuel.

Les supports utilisés étaient dématérialisés. Les consultations individuelles ont été réalisées à l'aide d'enquêtes en ligne avec réponse unique à partir d'un lien personnalisé envoyé sur les messageries professionnelles des enseignants.

Les consultations qui attendaient une réponse collective des équipes pédagogiques ont été traitées par l'envoi de formulaires pour lesquels une agrégation des réponses a été automatisée grâce à un serveur de gestion des réponses. Des synthèses locales puis départementales et enfin académiques ont été réalisées par les services et transmises au ministère. Cette solution était départementale mais commune avec les départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

Elles ont été traitées par le MEN et ont donné lieu à une synthèse publiée sur Internet.

<http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/>

CONSULTATIONS 2014 - 2015

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE SOCLE COMMUN ET
LES PROGRAMMES DE L'ÉCOLE ET DU COLLÈGE



La pratique sportive pour les jeunes en insertion

Le sport est reconnu en tant que facteur d'insertion et d'intégration sociale. C'est un vecteur d'engagement et d'épanouissement personnel. Sa pratique peut donc constituer une forme de support éducatif à part entière.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale intégrant une mesure spécifique visant à faciliter l'accès aux sports et aux loisirs a ainsi fait l'objet d'une déclinaison dans le département de la Marne en 2014.

Le projet «insert'sport» développé par la DDCSPP en partenariat avec la mission locale de Châlons en Champagne et l'ASPTT a permis à des jeunes en difficulté, de 16 à 25 ans, d'accéder à une pratique sportive et de les sensibiliser à l'impact du sport notamment sur l'insertion sociale et la préservation de la santé.

Le groupe de jeunes concernés a ainsi pu découvrir les bienfaits du sport par :

- la pratique régulière (source d'assiduité, d'engagement etc...)
- la valorisation de soi à travers une pratique multi-activités au choix des participants
- l'orientation vers un parcours d'insertion

S'agissant d'un dispositif expérimental et innovant, celui-ci a été mis en place tout au long de l'année et selon une adaptation permanente et en concertation régulière avec les partenaires et acteurs impliqués. **Le financement de cette opération a été réalisé grâce à la participation du Centre National de Développement du Sport (CNDS) et l'intervention de l'ACSE.** Ce dispositif a été élaboré, et coordonné étape par étape par un professeur de sport de la DDCSPP. Cette expérience qui a permis la participation de neuf jeunes en 2014 devrait être poursuivie au cours de l'exercice 2015. Une évaluation de l'action a été conduite. Parmi les enseignements ainsi tirés, il a été possible d'analyser les connaissances sur la pratique sportive du public concerné, de vérifier sa réactivité et de réfléchir sur les outils nécessaires à déployer pour une reconduction et une amélioration de cette expérience inédite.





L'Etat dans la Marne

La démocratisation culturelle

Les parcours d'éducation artistique et culturelle

La loi 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République inscrit durablement l'éducation artistique et culturelle dans la scolarité. Elle est fondée sur les enseignements et comprend un « Parcours d'éducation artistique et culturelle » mis en œuvre localement.

La dotation complémentaire allouée en 2014 à la DRAC Champagne-Ardenne a permis de poursuivre l'effort de soutien des nouvelles actions sur les territoires prioritaires en raison de leur qualité, de l'implication des collectivités, de leur potentiel de développement, de la compétence et de l'expérience des équipes porteuses des projets.

L'éducation artistique et culturelle permet de lutter contre les inégalités d'accès à la culture des jeunes, grâce aux dispositifs implantés en milieu scolaire, prioritairement dans les établissements situés dans les zones rurales et dans les réseaux de l'éducation prioritaire. Cette politique s'appuie sur différents dispositifs partenariaux DRAC / Education Nationale, en lien avec les collectivités territoriales : projets Artistiques Globalisés et résidences (19 projets soutenus) ; options artistiques et programmation culturelle d'établissement dans les lycées ; « Ecole - Collège et Lycéens » au cinéma ; Unités d'Enseignement Transversales et Culturelles et pratiques amateur à l'université ; soutien aux services éducatifs des structures culturelles et à la formation des enseignants.

Parallèlement à ces dispositifs en temps scolaire, **la DRAC développe, hors temps scolaire, dans le cadre des appels à projet des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), le Plan territorial d'éducation artistique (PTEA)** qui s'adresse aux jeunes et à leurs familles, dans les quartiers de la politique de la ville.

Favoriser l'accès de tous à la culture : le partenariat culture-santé

La DRAC et l'ARS Champagne-Ardenne sont engagées dans un programme de soutien aux projets culturels en établissements de santé. L'objectif est d'accompagner les patients hospitalisés vers des préoccupations non médicales, par une approche artistique et des temps partagés entre patients et famille permettant d'accompagner une ré-intégration sociale des personnes.

Dans la Marne, une dizaine de projets, sur 4 établissements de santé, ont été soutenus en 2014 (à hauteur de 27 000 €). Parmi les actions artistiques réalisées, on peut citer, au CHU de Reims, la participation de la chorégraphe Miléna Gilibert, en résidence à la scène nationale du Manège de Reims, à un programme de rééducation fonctionnelle, ou, au centre médico-psychologique d'Epervain, l'atelier théâtre mené par le Salmanazar.

L'adaptation du Centre national des arts du cirque

Le Centre national des arts du cirque est un équipement exceptionnel pour une formation supérieure d'excellence.

Le contrat de projet signé entre l'État et la région Champagne-Ardenne pour la période 2007-2013 affirmait la volonté d'accompagner l'adaptation du Centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne, aux normes européennes d'harmonisation des diplômes, en inscrivant pour l'école des investissements lui permettant de conforter sa mission et d'optimiser ses coûts de fonctionnement.

Débutés en 2013, les travaux de restructuration s'achèveront au printemps 2015 et permettront d'organiser les activités du CNAC sur deux sites. Le nouveau site rassemblera, sur une superficie de 1 500 m², l'École supérieure (gymnase, espace polyvalent, espace aérien, loge, vestiaires) et les ateliers de maintenance.

L'investissement d'un montant de 7,9 millions d'euros, est financé par l'État (4,4 millions), la Région Champagne-Ardenne (1,7 millions), le Conseil général de la Marne (1,7 millions), la Ville et la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (0,91 millions €).



La nouvelle annexe de Reims des Archives départementales de la Marne

Le 23 juin 2014 a été inauguré le nouveau bâtiment de l'annexe des Archives de la Marne à Reims, destiné à remplacer l'ancienne annexe des années soixante, totalement saturée.

Réalisé par le cabinet Hamonic et Masson, ce projet s'inscrit dans des préoccupations de développement durable et de maîtrise de l'énergie.

D'une superficie de 5 400 m², l'équipement abrite une salle de lecture, une salle d'expositions, un service éducatif, les bureaux et les locaux techniques, tandis qu'une tour offre 16 magasins de stockage, d'une capacité de 18 kilomètres linéaires, disposant chacun d'un système de ventilation indépendant. Ces nouveaux espaces ont également permis de désengorger le siège châlonnais des Archives départementales.

L'Etat a soutenu le projet à hauteur de 30 % soit 1 972 538 € (sur une dépense subventionnable HT de 6 575 127 € et un montant total de l'opération de 10 400 000 € TTC).

L'espace culturel « Le Carré blanc » à Tinquieux



Tinquieux a inauguré, en juin 2014, un lieu pluridisciplinaire consacré à la diffusion, la création et la médiation dans les domaines du spectacle vivant, de l'art visuel et du livre.

Cet espace culturel, œuvre du cabinet d'architecte Jean Dubus, labellisé Haute qualité environnementale associe une salle de spectacles, un espace d'exposition et une médiathèque.

La médiathèque, qui voit sa surface tripler (1500 m²), propose une offre documentaire variée, qui intègre le prêt de tablettes tactiles et de jeux vidéo (Wii U).

La commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 1 124 927 € (40% des 2 812 318 € HT pour la partie médiathèque), au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD).

La PAC en quelques chiffres

Pour la campagne de dépôt de 2014, les taux de télédéclaration de demande d'aide dans le département de la Marne ont atteint :

- 92,3 % pour les dossiers surface (contre 89,9 % en 2013)
- 98,3 % des dossiers d'aides bovines (contre 97,9 % EN 2013)

Pendant la période de dépôt des dossiers, la DDT a mis en place un accueil téléphonique afin de garantir une assistance à distance de qualité : 3 personnes ont assuré cet accueil. **Le taux de réception d'appels a été significativement amélioré par rapport aux années précédentes.**

La DDT met à disposition des salles informatiques, afin que les exploitants peu équipés ou peu familiarisés avec cette technologie puissent venir télédéclarer. **Ainsi plus de 750 exploitants ont été accueillis à la DDT entre le 1er avril et le 15 mai 2014.** L'objectif est de faire progresser l'autonomie de ces exploitants.

Au 31 décembre, 188 millions d'euros ont été versés sur les comptes des exploitants au titre de la campagne 2014. En ce qui concerne les aides découplées, malgré le renforcement important de l'instruction prévue dans le cadre du plan FEAGA, plus de 99 % des dossiers ont bénéficié du paiement de l'avance mi-octobre.





L'Etat dans la Marne

6 - Un Etat garant de la mémoire

Commémoration de la bataille de la Marne en présence du Premier ministre



© C. Manquillet - Département de la Marne

En cette année de commémoration du Centenaire de la bataille de la Marne, **le Premier Ministre Manuel Valls a honoré le département de sa présence à Mondement le 12 septembre 2014**. En effet, ce jour était célébrée la bataille de la Marne, qui avait marqué la contre-offensive française en septembre 1914. La préparation d'une telle visite et l'organisation de la cérémonie a fortement mobilisé la préfecture, en lien avec plusieurs services comme ceux du Conseil Général, très impliqués. En outre, pour ce déplacement important, un partenariat étroit a été développé avec la gendarmerie nationale, le déminage, et le service de sécurité du Premier ministre pour assurer la sécurité des différents sites visités par Manuel Valls. Des contacts ont eu lieu avec la Délégation Militaire Départementale pour la préparation militaire d'une telle cérémonie commémorative, de même qu'avec l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG). Les collectivités et leurs services, et notamment les élus de Mondement, puis de Vitry-le-François, et enfin de Fère-Champenoise qui ont reçu le Premier ministre, se sont aussi fortement impliqués. **Lors de la cérémonie, de nombreuses délégations étrangères sont venues représenter leur pays**, et leur accueil et la mise en œuvre du protocole sur le site de Mondement ont été mis en œuvre par le bureau du cabinet du préfet et les sous-préfets d'arrondissement. **Enfin, Manuel Valls, accompagné de Sylvia Pinel, a ouvert les assises de la ruralité dans une entreprise de Fère-Champenoise.**

Bilan 2014

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LA MARNE

PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES DE LA MARNE

1 rue de Jessaint - CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne
tél : 03 26 26 10 10 • fax : 03 26 26 10 39
pref-contact@marne.gouv.fr
www.marne.gouv.fr

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MARNE

Direction régionale des finances publiques
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Direction régionale des affaires culturelles
Agence régionale de santé
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Direction départementale des territoires
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Groupement de gendarmerie
Direction départementale de la sécurité publique
Office national des anciens combattants et victimes de guerre

